



**MME VIRAPOULLE JOHANNA
61, RUE BERTIN -APT 2
97400 SAINT DENIS
TEL : 06 92 39 27 64**

CREATION D'UN LOTISSEMENT DE 43 PARCELLES A BRAS PANON

**CODE DE L'ENVIRONNEMENT
LIVRE II – TITRE 1^{ER} – ARTICLE L214-I**

DOSSIER LOI SUR L'EAU

NOTE COMPLEMENTAIRE



36 rue Raymond Mondon 97419 La Possession
☎ : 02 62 43 66 20 - 📠 : 02 62 43 75 59 – mail : contact@insitu.re
SARL au capital de 5000 € - SIRET 503 999 039 00012 - APE :7112 B

SOMMAIRE

PRESENTATION DU DEMANDEUR	3
RAISON POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU PARMIS LES ALTERNATIVES	4
RESUME NON TECHNIQUE	7

RAISON POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU PARMIS LES ALTERNATIVES

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un développement urbain durable.

Ce nouveau quartier pavillonnaire de densité moyenne, est complémentaires avec les opérations connexes réalisées ces dernières années. En effet, des études préliminaires d'aménagement du secteur ont été réalisées par la commune de Bras Panon en mai 2010. Il s'agissait de définir les caractéristiques des voies publiques sur le secteur.

Afin de gérer au mieux le développement de l'urbanisation de zones et leurs franges, la commune de Bras Panon souhaitait mettre en place avec les propriétaires et promoteurs de cette zone des conventions de type Projet Urbain.

En effet, le secteur « Le Verger Créole » regroupe plusieurs propriétaires désirant valoriser leurs terrains par des opérations immobilières.

Le terrain de Mme Virapoulé occupe une place centrale et la plus grande superficie au niveau de ce quartier.



Répartition des terrains du secteur de Verger Créole : privés, SCI, commune et promoteurs immobiliers

Ainsi la trame viaire du lotissement résulte d'un parti d'aménagement défini en 2010 par la commune et qui prévoit notamment une voie de ceinture, et des zones de faible densité et l'emplacement d'un pôle médico-social.

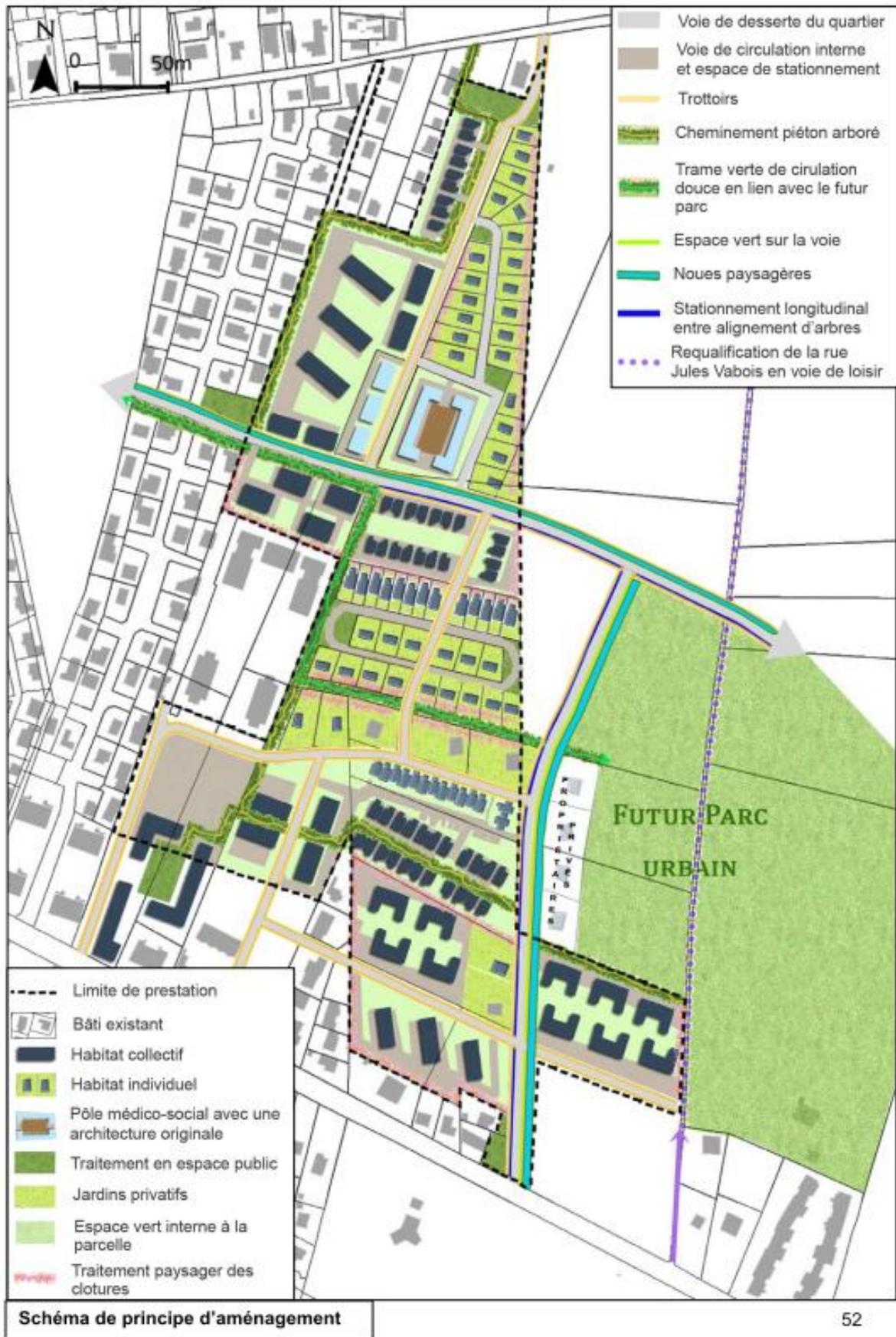


Schéma de principe d'aménagement du secteur Verger Créole (Commune de Bras Panon 2010)

Notons que de nombreux immeubles de logements collectifs ont déjà vu le jour notamment les opérations Solandre et Callanga (80 logements) accessibles depuis la RN 2002.

Le projet de Mme Virapoullé complète l'aménagement du secteur en restant conforme au principe d'aménagement retenu par la commune.

Notons que conformément aux études préliminaires, il est prévu une gestion des eaux pluviales par des méthodes alternatives de type noues paysagères sur les voiries principales (voie de jonction, voie de ceinture),

Le réseau est dimensionné en respectant le schéma Directeur des eaux pluviales du secteur de Bras-Panon. Et conformément au guide sur les modalités de gestion des eaux pluviales à la Réunion.

RESUME NON TECHNIQUE

Le projet concerne la viabilisation d'un lotissement comportant 43 lots à Bras Panon dans le secteur de Verger Créole. Il est accessible par le chemin Rivière du Mât depuis le centre-ville de Bras Panon. Il s'agit d'un terrain occupé aujourd'hui par des friches post cultures.

Les travaux comprennent les voies de dessertes et l'ensemble des réseaux (AEP, EU, télécom, électricité, éclairage public et réseau pluvial) permettant de desservir les 43 lots destinés à des habitations individuelles et un macro lot appartenant à la commune de Bras Panon (parcelle AI944), sur une étendue d'environ 3,3 ha d'une zone à urbaniser en périphérie du centre urbain de Bras Panon.

Les eaux pluviales en particulier seront gérées à travers un réseau de noues et un bassin de rétention permettant de compenser les effets liés à l'imperméabilisation. Le rejet des eaux pluvial se fait à travers 2 exutoires existants en aval du projet.

Le tableau suivant récapitule les incidences du projet en phase exploitation, et les mesures destinées à y remédier.

Intitulé	Incidence	Mesures
Milieu Physique		
Rejet d'eau pluvial	Rejet des eaux pluviales sur le sol et dans le sous sol, le bassin versant intercepté étant de 9,14 ha. Le projet ne modifie pas le ruissellement actuel vers 2 exutoires existants : une noue de grande section avenue du Verger et un chemin creux empierré	Le réseau pluvial est dimensionné selon les normes en vigueur pour évacuer les eaux pluviales vers les 2 exutoires existants.
Imperméabilisation de surface	Les travaux engendrent une imperméabilisation du terrain susceptible d'accroître le volume ruisselé et les débits de crue en aval	Il est prévu une rétention des eaux pluviales à travers un réseau de noue et un bassin de rétention de 1102 m2 pour compenser les effets de l'imperméabilisation
Pollutions chroniques	Le trafic supplémentaire engendré par le projet (environ 200 véhicules / jour) peut être à l'origine de pollution chronique liée à la circulation des véhicules (gaz d'échappement, pneumatique).	Le système de collecte et de traitement des eaux pluviales par phytoremédiation à travers les noues et le bassin de rétention présente un très bon rendement.
Pollutions accidentelles	S'agissant d'une voie de desserte le trafic est très faible et ne concerne pas le transport de produit toxique ou dangereux. Le risque de déversement de matières dangereuses ou toxiques est mineur.	Aucune
Milieu naturel		
Milieu aquatique	Le milieu aquatique n'est pas impacté par les aménagements. Aucune cour d'eau pérenne n'est présent en aval du projet jusqu'à l'océan	Aucune
Milieu humain		
Risque inondation	Le projet n'entraîne aucune aggravation du risque inondation. Il n'est pas prévu de travaux en zone inondable	Aucune
Assainissement pluvial	Dimensionnement du réseau pluvial conforme à la norme NF EN 752-2	Aucune
Autre usages	Aucun autre usage de l'eau concerné dans le secteur (loisir lié à l'eau, eau potable...).	Aucune

Récapitulatif des incidences du projet en phase exploitation et mesures associées

En phase travaux, les mesures habituelles de prévention et de protection contre les pollutions accidentelles seront appliquées.